



Assemblée générale

AG/11179

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-cinquième session

67^e séance plénière – après-midi

L'ASSEMBLÉE CÉLÈBRE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN ET REVIENT SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION PRÉSENTÉE PAR LE PRÉSIDENT MAHMOUD ABBAS

La commémoration à l'Assemblée générale de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien a été l'occasion pour les délégations de réitérer leurs appels à la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens et d'appuyer, à l'exception d'Israël, la demande d'adhésion à l'ONU présentée, le 23 septembre dernier, par le Président Mahmoud Abbas.

Le Président de l'Assemblée a engagé les États Membres à travailler de manière collective afin de réaliser une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, aboutissant à la création de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous devons donc travailler de concert afin de pouvoir accueillir le plus tôt possible, la Palestine comme nouveau Membre de notre Organisation, a-t-il ajouté.

Le représentant de la Palestine a prévenu que son pays gardera « une position inébranlable ». Il a expliqué qu'après le 23 septembre, la demande d'adhésion à l'ONU a immédiatement été transmise au Conseil de sécurité qui, après s'être réuni, a publié un rapport le 11 novembre 2011, qui « reflète l'absence de consensus parmi les membres du Conseil pour recommander l'adhésion de la Palestine ».

L'observateur n'a vu aucune contradiction entre les efforts du Quatuor visant la reprise des négociations et l'examen par le Conseil de sécurité de la demande d'admission de la Palestine, « reconnue par 130 États ». Cet avis n'a pas été partagé par le représentant d'Israël qui a argué que les négociations directes sont la seule voie à suivre. Il a accusé le Président Abbas d'avoir tenu des propos tendant à effacer le lien indestructible entre le peuple juif et la terre d'Israël.

Les Palestiniens, a-t-il dénoncé, ne parlent jamais de deux États pour deux peuples et le droit au retour qu'ils revendiquent est un des obstacles principaux à la paix, « tout le monde le sait ». La déclaration du représentant israélien sur les réfugiés palestiniens lui a valu les droits de réponse de l'Iran, du Koweït et de la Syrie.

L'observateur de la Palestine a réitéré les conditions préalables à la reprise des négociations. Elles doivent être fondées sur les résolutions pertinentes de l'ONU, les Principes de Madrid, y compris celui de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Négociations, a-t-il insisté avec d'autres, qui doivent aboutir à un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des frontières d'avant 1967.

Les récents développements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont pris des proportions historiques, ne rendant la nécessité de progresser sur le processus de paix au Moyen-Orient que plus urgente, a commenté le représentant de l'Union européenne, en jugeant légitimes les aspirations des Palestiniens pour un État et celles des Israéliens pour leur sécurité.

Également partisan de la reprise des négociations, « conformément aux indications du Quatuor formulées le 23 septembre dernier », il a donc déploré, comme d'autres délégations, la décision d'Israël de poursuivre l'expansion des colonies de peuplement et d'accélérer les constructions à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Il s'est fait l'écho des préoccupations face à la suspension par Israël du transfert des revenus douaniers et fiscaux à l'Autorité palestinienne et a appelé toutes les parties à respecter le cessez-le-feu négocié par l'Égypte.

L'Assemblée générale poursuivra ce débat demain, mercredi 30 novembre, à partir de 10 heures.

QUESTION DE PALESTINE

a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/66/35)

b) Rapport du Secrétaire général (A/66/367–S/2011/585)

Déclarations

M. NASSIR ABDULAZIZ AL-NASSER, Président de l'Assemblée générale, a estimé que la question de la Palestine avait été particulièrement centrale à cette session de l'Assemblée générale. Nous avons été témoins d'un développement historique lorsque le Président de l'Autorité palestinienne a présenté, le 23 septembre dernier, la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU, a-t-il notamment rappelé. Cette année, et en ce jour en particulier, a-t-il ajouté, l'Assemblée générale a la responsabilité particulière de renouveler et de réaffirmer son engagement à trouver une solution juste et durable à la question de Palestine.

Il a engagé les États Membres à travailler de manière collective afin de réaliser une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, aboutissant à la création de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous devons donc travailler de concert afin de pouvoir accueillir le plus tôt possible, la Palestine comme nouveau Membre de notre Organisation, a-t-il ajouté. Commentant par ailleurs l'aspect préoccupant de la situation humanitaire sur le terrain, M. Al-Nasser a aussi appelé les États Membres à matérialiser leur appui au travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

M. ABDOU SALAM DIALLO, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a expliqué que, tout au long de l'année, le Comité a soutenu sans relâche la reprise de réelles négociations sur le statut final, assorties d'objectifs clairs et d'échéanciers précis. Il est déplorable, a-t-il ajouté, que les efforts du Quatuor soient sans cesse oblitérés par la poursuite, à grande échelle, de la colonisation israélienne, sous le regard « impuissant, fuyant et gêné » de la communauté internationale. La reprise des négociations, a-t-il dit, reste fondamentalement tributaire du gel définitif des colonies dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du démantèlement des avant-postes.

M. Diallo s'est une nouvelle fois réjoui de la mise en œuvre, le 18 octobre dernier, de la première phase d'échange de prisonniers entre Israël et le Hamas. « Le Comité urge de libérer rapidement tous les prisonniers politiques détenus illégalement par Israël et de les réintégrer dans la société », a dit le Président. Il a toutefois déploré que les dividendes de la paix qu'on attendait de cet échange ne se soient pas matérialisés, notamment en raison des tirs de roquettes à partir de Gaza et des représailles disproportionnées d'Israël. Le Comité demande à toutes les parties de respecter la trêve négociée par l'Égypte, en vue de l'instauration d'un cessez-le-feu durable et de la levée totale du blocus de Gaza.

Le Comité encourage l'ONU à examiner favorablement la demande d'admission présentée par la Palestine, à l'image de l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (UNESCO). Il a, par ailleurs, a dit son Président, déploré la confiscation par Israël des recettes appartenant à l'Autorité palestinienne, aggravant ainsi une situation budgétaire déjà précaire.

M. Diallo a ensuite présenté les résolutions que son Comité recommande à l'Assemblée pour adoption. Il a conclu son propos en disant « au groupe d'États qui estiment que les délibérations sont déséquilibrées » que le Comité avait toujours été un fervent partisan de la solution à deux États et qu'il allait continuer à jouer un rôle constructif en appui à l'action de la communauté internationale pour parvenir à une solution pacifique de la question de Palestine.

M. SAVIOUR BORG, Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a présenté le rapport annuel de son Comité.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU, a rappelé que si la résolution relative au plan de partage a conduit à la création de l'État d'Israël, elle a également nié le droit du peuple palestinien à son indépendance et à un État et cela depuis plus de six décennies. La « plaie de cette tragédie » et de « cette injustice » reste « ouverte et sanglante » et défie les idéaux fondamentaux et les lois sur lesquels notre système international est établi.

Ce conflit, a-t-il poursuivi, n'a pas seulement causé une immense souffrance humaine, mais il a également sapé la crédibilité et l'efficacité des Nations Unies. Année après année, a plaidé M. Mansour, nous venons devant l'Assemblée et tous les autres organes de l'ONU, dont le Conseil de sécurité, pour demander que l'application des résolutions pertinentes, le respect de l'état de droit et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien soient respectés.

Cette année, a poursuivi l'Observateur permanent, l'appel a pris une nouvelle dimension. Pour la première fois dans l'histoire du peuple palestinien, la demande d'admission aux Nations Unies de l'État de Palestine a été présentée par le Président de l'Autorité palestinienne, le 23 septembre 2011. Cette demande a immédiatement été transmise au Conseil de sécurité qui, après s'être réuni, a publié un rapport le 11 novembre 2011, qui « reflète l'absence de consensus parmi les membres du Conseil pour recommander l'adhésion de la Palestine », a-t-il déploré. M. Mansour a prévenu que son pays gardera « une position inébranlable » et continuera d'appeler et de poursuivre ses efforts pour que ses droits historiques et juridiques à l'indépendance soient enfin reconnus.

M. Mansour a estimé que le temps était venu pour le Conseil de sécurité de prendre ses responsabilités à l'égard de cette question. L'observateur n'a vu aucune contradiction entre les efforts du Quatuor visant la reprise des négociations et l'examen par le Conseil de sécurité de la demande d'admission de la Palestine. L'admission de la Palestine à l'UNESCO n'est pas non plus contraire aux efforts pour revitaliser le processus de paix. À ce jour, a affirmé l'observateur, 130 pays ont reconnu l'État de Palestine.

Il a indiqué que depuis deux ans, de vrais progrès ont été réalisés pour établir et renforcer les institutions nationales et préparer l'indépendance de la Palestine. Malgré les obstacles et les difficultés causés par l'occupation israélienne, La Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), les Nations Unies et le Comité spécial de liaison pour l'assistance au peuple palestinien ont réaffirmé qu'un État palestinien indépendant serait viable.

L'observateur a mis l'accent sur la volonté de plusieurs pays, à l'instar du Président français Nicolas Sarkozy, de parvenir à une solution qui passe par deux États. À ce jour, la reprise des négociations n'a pas été possible car le processus de paix a échoué à cause des violations répétées d'Israël et de son obstination à refuser des paramètres fondamentaux basés sur les résolutions pertinentes de l'ONU, les Principes de Madrid, y compris celui de la terre contre la paix, L'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Les provocations constantes et les prétextes stupides et insultants du Gouvernement israélien pour poursuivre des politiques illégales continuent d'approfondir la méfiance et d'alimenter les tensions, éloignant ainsi la perspective des négociations, a-t-il estimé, en fustigeant la passivité de la communauté internationale.

Il est impossible d'oublier que c'est cette Assemblée elle-même qui a créé l'État d'Israël par sa résolution 181 (II), État qui continue de lutter contre toute initiative de parvenir à un règlement du conflit. Le Gouvernement israélien doit être tenu responsable de son obstruction.

L'Assemblée générale est arrivée à la croisée des chemins et son rôle est désormais critique, a estimé l'observateur, en rappelant les revendications de son pays: un État avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967. « Aucun effort ne doit être épargné à cette fin. »

M. MAGED ABDELAZIZ (Égypte), au nom du Mouvement des non-alignés, a regretté que tous les efforts sérieux déployés pour relancer les négociations directes aient échoué en raison, selon lui, de l'absence de paramètres clairs et de la persistance d'Israël à changer de manière « illégale, unilatérale et agressive », la situation sur le terrain. Il a commenté le refus, par Israël, de renouveler le moratoire sur les colonies de peuplement et estimé qu'à l'heure actuelle, tout porte à croire qu'Israël choisit ces colonies au détriment de la paix et l'occupation et le conflit, au détriment de l'avenir des populations et de la région dans son ensemble.

Le représentant a engagé les entités et organes de l'ONU à exiger d'Israël qu'il respecte ses obligations juridiques et à accompagner ces appels d'actions crédibles. L'impunité d'Israël ne peut continuer à être tolérée, a-t-il lancé, appelant notamment cet État à mettre un terme à ses activités de peuplement et à lever son blocus « illégal ». Commentant par ailleurs la demande d'adhésion déposée par le Président Abbas en septembre dernier, l'accord sur la réconciliation interpalestinienne et le fait que « toutes » les principales organisations internationales aient estimé que les institutions palestiniennes étaient « plus que prêtes » à assumer les fonctions d'État, M. Abdelaziz s'est dit convaincu que la création d'un État palestinien était en passe de devenir une réalité. Ce qui manque, a-t-il déploré, c'est l'engagement d'Israël sur la voie de la paix, d'une solution à deux États et du respect de ses obligations internationales.

M. IOANNIS VRAILAS, Union européenne, a estimé que les derniers développements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord avaient pris des proportions historiques, ne rendant la nécessité de progresser sur le processus de paix que plus urgente. Il faut répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens pour un État et à celles des Israéliens pour leur sécurité. L'Union européenne appelle par conséquent les parties à reprendre les négociations, conformément à l'appel que le Quatuor a lancé le 23 septembre dernier. Le représentant a réaffirmé le rôle crucial de ce dernier pour faciliter des discussions directes entre Israël et la Palestine.

Dans cette perspective, il a déploré que la décision que vient de prendre Israël de poursuivre l'expansion des colonies à Gilo et à Givat Hamatos et d'accélérer les constructions à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, aille à l'encontre des efforts du Quatuor, constituant par là un obstacle à la paix et à la réalisation de la solution à deux États. Toute activité de colonisation doit cesser immédiatement, y compris à Jérusalem-Est, a-t-il insisté.

M. Vrailas a salué le Plan national palestinien 2011-2013 sur la gouvernance, le développement socioéconomique et les infrastructures, rappelant la nécessité d'un soutien international continu au processus d'édification d'un État palestinien. Il s'est dit préoccupé par la décision d'Israël de suspendre le transfert des revenus à l'Autorité palestinienne. Il a souhaité la pleine application des mesures permettant la reconstruction et le relèvement économique de la bande de Gaza, tout en admettant que ces mesures doivent répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'Union européenne condamne avec la plus grande vigueur toute attaque contre des civils où qu'ils soient, et appelle toutes les parties à respecter le cessez-le-feu négocié par l'Égypte, a conclu le représentant.

M. DOCTOR MASHABANE (Afrique du sud), également au nom du Brésil et de l'Inde, a appelé à la reprise urgente de négociations réelles et axées sur des résultats afin de permettre à un État palestinien « souverain, démocratique, indépendant, uni et viable » de voir le jour et de vivre aux côtés d'Israël dans des frontières sûres. Les perspectives de paix s'assombrissent au fur et à mesure que les colonies de peuplement illégales se poursuivent, a-t-il déploré. Il a exhorté Israël à geler ce type d'activités et à revenir sur sa décision de construire de nouvelles unités d'habitation à Jérusalem-Est.

Commentant ensuite les activités du Quatuor, M. Mashabane a estimé qu'elles devaient être suivies de près par le Conseil de sécurité. Il a appelé Israël à lever les restrictions imposées à la libre circulation des biens et des personnes à Gaza et en Cisjordanie et le blocus imposé à Gaza, conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité. Il s'est félicité du dernier échange de prisonniers, espérant voir s'ouvrir la perspective d'une coopération renforcée.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a salué l'appui et la solidarité de la communauté internationale face à la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU. Il a dénoncé le terrorisme d'État mené par Israël, ses politiques d'agressions et l'appui qui lui est accordé par certains États Membres, voyant là un important défi pour la communauté internationale. Le représentant est revenu sur le dispositif de la résolution 194 qui définit la reconnaissance de l'État d'Israël laquelle, a-t-il relevé, dépendait de la capacité de ce pays de respecter les résolutions de l'ONU.

Il a dénoncé la construction, par Israël, d'unités de logement à Jérusalem-Est et les campagnes de « judaïsation » de la Ville sainte. Il a appelé la communauté internationale à prendre des mesures « à la hauteur des atrocités commises par Israël », réclamant la levée de l'embargo imposé à Gaza et le retrait d'Israël des territoires occupés.

M. AHMED AL-JARMAN (Émirats arabes unis) a dénoncé le fait que l'indépendance de la Palestine ne soit toujours pas devenue une réalité et a appelé la communauté internationale à exercer une pression ferme sur Israël pour que cessent immédiatement toutes les violations dont cette dernière se rend coupable.

Ainsi, le pays fera la preuve de ses bonnes intentions en faveur de la paix et créera les conditions nécessaires à une reprise des négociations sur le statut final, sur la base de la solution à deux États. Le représentant a plaidé pour un renforcement du rôle des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, et pour une reconnaissance de l'État de Palestine en tant qu'État Membre à part entière de l'Organisation, ce qui ne contredirait en rien, à ses yeux, le processus de paix ni n'en affaiblirait les perspectives de paix.

M. Al-Jarman a dénoncé un blocus « inhumain » par Israël qui doit, a-t-il insisté, faciliter le transfert des revenus douaniers et fiscaux à l'Autorité palestinienne, sans obstacle ni conditions. Il a souhaité une augmentation de l'aide économique, financière et humanitaire à l'Autorité palestinienne.

M. MANSOUR AYYAD SH A ALOTAIBI (Koweït) a dénoncé l'inaction de la communauté internationale et l'absence de volonté politique réelle, qui, a-t-il affirmé, a contribué à rendre la puissance occupante encore plus arrogante. L'intransigeance d'Israël, a-t-il ajouté, témoigne du fait qu'elle estime être au-dessus de la loi. Il a estimé que les changements démographiques sur le terrain étaient la principale cause de l'interruption des pourparlers de paix. Les préoccupations d'Israël s'agissant de sa sécurité persisteraient tant que durera l'occupation de la Palestine, a prévenu le représentant avant de se féliciter de l'adhésion de la Palestine à l'UNESCO.

M. RON PROSOR (Israël) a estimé que la date du 29 novembre avait un air de « déjà-vu ». Seuls quelques changements sont survenus au Moyen-Orient, tandis que les changements dans les résolutions condamnant sont rares. Les déclarations entendues aujourd'hui sont partiales, unilatérales, nuisibles en même temps qu'elles déforment l'histoire. La défense de la cause du peuple palestinien à l'autodétermination se transforme en une volonté délibérée de dénigrer, de diffamer et de délégitimer l'État d'Israël, a accusé le représentant. Chaque membre responsable de la communauté internationale qui approuve cet ensemble de résolutions, sans pertinence, devrait s'interroger. Est-ce vraiment le message que vous voulez envoyer au monde? a-t-il demandé.

Il a estimé que ce sont les Palestiniens qui ont rejeté le Plan de partage de la terre de « ses ancêtres » et lancé une guerre d'anéantissement contre le nouvel État juif. C'est à la suite de cette guerre que des Arabes et un certain nombre de Juifs sont devenus des réfugiés. Mais à la différence de ses voisins arabes, Israël a absorbé ses réfugiés.

Le monde arabe a, de manière intentionnelle, poursuivi le représentant, maintenu les populations palestiniennes dans leur statut de réfugiés, les reléguant à un statut de seconde zone, comme c'est le cas au Liban, au Koweït, en République arabe syrienne ou dans d'autres pays arabes.

La question fondamentale qui sous-tend le conflit depuis 64 ans n'a pas changé. « Le monde arabe va-t-il comprendre qu'Israël reste et restera l'État-nation du peuple juif? » a-t-il demandé. Il a estimé que les propos tenus par le Président Abbas, le 23 septembre dernier, tentent d'effacer le lien

indestructible entre le peuple juif et la terre d'Israël. Pourtant, s'est-il étonné, le Roi Hussein et le Président Anouar El Sadate ont parlé à la Knesset des trois religions monothéistes, « pas une, pas deux ».

Les Palestiniens, a-t-il dénoncé, ne parlent jamais de deux États pour deux peuples. Le droit au retour qu'ils revendiquent est un des obstacles principaux à la paix et tout le monde le sait. Pendant des décennies, a-t-il encore dénoncé, l'Assemblée a accepté sans la moindre critique presque toutes les demandes palestiniennes, même si elles sont contreproductives.

Les négociations directes sont la seule voie à suivre, a-t-il jugé. Aujourd'hui, l'État d'Israël invite les Palestiniens à retourner au dur travail des négociations. Le Hamas doit renoncer à la violence et reconnaître Israël.

M. NAWAF SALAM (Liban) a estimé que l'adoption de la résolution qui a donné le jour à la création de l'État d'Israël avait été injuste pour les Arabes. Il a dénoncé l'expulsion en 1948 de centaines de milliers de Palestiniens de leurs terres historiques, avant de souligner que le droit des Palestiniens à établir leur État indépendant est un de leurs droits inaliénables. La création de l'État palestinien n'est donc pas négociable, a tranché le représentant, avant de s'interroger sur la possibilité de reprendre les pourparlers tant qu'Israël refusera de se retirer des territoires occupés. Il a réclamé une intervention internationale active pour rétablir l'équilibre qui fait actuellement défaut aux négociations. Il faut un véritable arbitre qui tiendrait responsables les parties de leur non-respect des accords internationaux et des délais imposés.

Mme GRETA GUNNARSDOTTIR (Islande) a annoncé qu'en début de journée, le Parlement islandais avait adopté une résolution dans laquelle il enjoint le Gouvernement islandais à reconnaître l'État souverain et indépendant de la Palestine, délimité par les frontières datant d'avant la guerre des Six jours.

M. TRIYONO WIBOWO (Indonésie) a estimé que le rapport présenté aujourd'hui offrait cette année une image dérangeante et déprimante de l'évolution des choses. Le représentant s'est néanmoins félicité qu'en dépit du refus d'Israël de revenir sur la voie de la paix et de la sécurité, l'Autorité palestinienne ait continué de progresser dans la mise en œuvre de son programme d'édification d'un État, avec le soutien ferme de la communauté internationale. Il a noté que la résistance au progrès témoignée d'Israël avait coïncidé avec le « printemps arabe », espérant qu'il saura entendre cet appel.

Si Israël souhaite réellement résoudre ce conflit avec la Palestine, il doit travailler conformément au droit international et non au profit de ses seuls intérêts, a-t-il dit, engageant toutes les parties au courage et à la responsabilité. Une paix globale et durable au Moyen-Orient nécessite une solution qui inclue les questions Israël-Liban et Israël-Syrie, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, a-t-il enfin estimé.

M. OSCAR LEÓN GONZÁLEZ (Cuba) a dénoncé une situation qui n'a cessé de se détériorer cette année, avec la poursuite par Israël de ses activités illégales en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, de la construction du mur de séparation, en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et des attaques et incursions israéliennes en territoire palestinien.

Il faut désormais sanctionner les responsables. Pourquoi le Conseil de sécurité se comporte-t-il de manière si passive? a-t-il fait mine de s'interroger. Pourquoi l'OTAN ne se montre-t-elle pas préoccupée par la violation constante des droits de l'homme du peuple palestinien? a-t-il enchéri, dénonçant l'hypocrisie et la politique de deux poids deux mesures, des pays développés, notamment des États-Unis qui bloquent toute condamnation d'Israël au Conseil de sécurité.

Le représentant a réaffirmé le soutien de Cuba à un État palestinien dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et reconnu comme un Membre à part entière des Nations Unies. Cuba continue de condamner les graves violations du droit international perpétrées par Israël, notamment les tentatives pour changer la composition démographique de la population, a-t-il conclu, dénonçant des pratiques arbitraires, racistes, illégales et contraires au processus de paix.

Mme LYUTHA SULTAN AL-MUGHAIRY (Oman) a souligné que malgré les épreuves, le peuple palestinien continuait de lutter pour ses droits légitimes, notamment celui d'un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, et a salué le succès historique que constitue à ses yeux l'accession de la Palestine à l'UNESCO. Néanmoins, le Sultanat d'Oman reste profondément préoccupé par la situation tragique dans les territoires palestiniens occupés. La communauté internationale doit adopter une position ferme contre les actes inhumains, illégaux et arbitraires des Gouvernements israéliens successifs.

Jugeant que la « guerre » contre le « convoi de la liberté » destiné à rompre l'embargo injuste imposé sur Gaza démontrait, au monde entier, qu'Israël n'était pas intéressé par la paix, elle a toutefois encouragé la reprise des négociations. Elle a estimé que l'impasse devait pousser les Nations Unies à tenir leur engagement et à trouver une solution juste et globale à cette question. Un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, et reconnu comme un État Membre à part entière de l'Organisation mènera à une solution au conflit israélo-arabe, a assuré Mme Al-Mughairy. Elle a dit son espoir de voir les États-Unis jouer un rôle efficace, équilibré et constant dans ce processus.

Droits de réponse

Le représentant de la République islamique d'Iran a dénoncé des accusations sans fondement proférées par le représentant du « régime sioniste ». Il s'agit d'une nouvelle calomnie pour détourner l'attention de la communauté internationale de ses pratiques criminelles contre le peuple de Palestine, a-t-il dit. Il n'y a guère de droits de l'homme qui soient respectés par le régime israélien, a-t-il accusé, appelant à intervenir d'urgence, notamment en matière d'assistance humanitaire au peuple palestinien.

Le représentant du Koweït a dénoncé le fait qu'Israël ait prétendu que le Koweït avait expulsé des Palestiniens dans les années 90. Ils ont, au contraire, quitté le pays lorsque ce dernier a été envahi par l'Iraq, a-t-il assuré.

Enfin, le représentant de la République arabe syrienne a estimé que, contrairement aux déclarations du représentant d'Israël, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien visait à rappeler l'opposition de l'Assemblée générale à l'occupation israélienne. Il semble que l'isolement d'Israël sur la scène internationale ne lui ait laissé pour seul recours que de tenter de détourner l'attention, a-t-il déclaré, se disant troublé qu'Israël prétende se soucier du sort des réfugiés palestiniens, alors que c'est lui-même qui les a expulsés. Il a rejeté les accusations lancées par Israël, assurant que la Syrie avait fait tout son possible pour leur venir en aide.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel